

Calim

Caisse genevoise

de l'alimentation

**Ensemble vers
une alimentation
durable et solidaire**

Choisir sa nourriture ?

Budget alimentaire serré ?

Et les paysan-nes ?

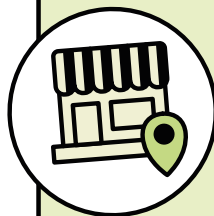
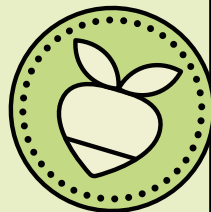
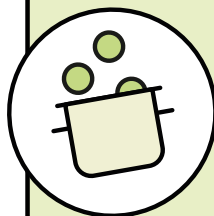
Envie d'une société solidaire ?

Projet pilote 2025-2026

1. Participer à une soirée de présentation
2. S'inscrire et fixer sa cotisation
3. Manger Calim !

calim-ge.ch

Guide d'inscription



Comment devenir membre

L'inscription à la Calim est possible en tant que personne individuelle ou en tant que groupe. Le groupe est défini par le partage d'un même budget alimentaire et est constitué d'un ou plusieurs adultes et enfants.

- Groupe** → Colocation, famille ou tout autre forme de communauté
- Enfant** → Toute personne en-dessous de 14 ans
- Ratio** → Enfant = 1/2 adulte

Il est obligatoire de participer à une soirée de présentation pour devenir membre de la Calim.



Ce que je cotise

Chaque membre cotise selon ses moyens.

Lors de l'inscription, chaque membre définit sa cotisation sur une base déclarative (sans justificatifs). Pour vous aider à fixer votre cotisation, vous pouvez vous inspirer du tableau de situations ci-dessous et de l'échelle de revenus ci-après.

Les cotisations recommandées peuvent être revues à la hausse, si vous souhaitez vous engager davantage.

Tableau de situations

		Cotisation recommandée Personne individuelle
1.	Par manque d'argent, je ne mange pas à ma faim. Il m'arrive de sauter des repas.	→ CHF 20.-
2.	En raison de mes charges fixes (logement, santé, assurances, ...), j'achète souvent les aliments les moins chers.	→ CHF 50.-
3.	Si j'avais plus de moyens, je choisirais plus souvent des aliments qui correspondent à mes valeurs.	→ CHF 90.-
4.	Une baisse de revenu mensuelle de CHF 500.- n'affecterait pas mon budget alimentaire ; au-delà, oui.	→ CHF 150.-
5.	Je dispose de moyens qui me permettent de jouir d'un budget alimentaire sans limite.	→ CHF 200.-



Ce que je reçois

Chaque membre reçoit un même montant mensuel.

Adulte → **Radis 150.-**
Enfant → **Radis 75.-**

La Calim utilise une monnaie numérique : le Radis.

Chaque membre dispose d'un compte en Radis et peut les utiliser dans les lieux partenaires, grâce à une application. Le versement mensuel se fait en Radis.



Où dépenser mes Radis

Chaque mois, les membres de la Calim peuvent dépenser leurs Radis dans les lieux sélectionnés par les comités. Les Radis servent exclusivement à l'achat de produits alimentaires.

Lieux → Magasins, stands de marché, abonnements, restaurants

Pour une liste complète des lieux, rendez-vous sur notre site **calim-ge.ch**

Exemple : Personne individuelle

K s'inscrit en tant que personne individuelle.

K se reconnaît dans la situation 4 :
Cotisation recommandée **CHF 150.-**



1x CHF 150.-

CHF 150.-



1x Radis 150.-

Radis 150.-

K reçoit autant qu'il cotise. Pour le fonctionnement de la Calim, sa participation est très importante. Plus nous serons nombreux à participer, plus nous pourrions renforcer le dispositif de solidarité sur lequel repose la Calim.

Groupe de 2

L vit avec son enfant de 6 ans. Groupe : 1 adulte, 1 enfant

L se reconnaît dans la situation 1 :
Cotisation recommandée **CHF 20.-**



1x CHF 20.- + 1x CHF 10.-

CHF 30.-



1x Radis 150.- + 1x Radis 75.-

Radis 225.-

Groupe de 3

S, P et X partagent un même budget alimentaire. Iels vivent en colocation et ont plus de 14 ans. Groupe : 3 adultes

Après discussion autour de l'échelle de revenus et du tableau de situations, iels se reconnaissent ensemble dans la situation 2 :

Cotisation recommandée **CHF 50.-**



3x CHF 50.- + CHF 30.-

CHF 180.-



3x Radis 150.-

Radis 450.-

S, P et X se sentent en capacité de s'engager au-delà de la cotisation recommandée et augmentent leur cotisation de CHF 30.- par mois.

Groupe de 4

M et T vivent avec leurs deux enfants de 17 et 12 ans.

Groupe : 3 adultes, 1 enfant

M et T se reconnaissent dans la situation 3 :

Cotisation recommandée **CHF 90.-**



3x CHF 90.- + 1x CHF 45.-

CHF 315.-



3x Radis 150.- + 1x Radis 75.-

Radis 525.-

Si M et T souhaitent dans un premier temps s'inscrire en tant que personnes individuelles, c'est possible. Lors de l'inscription, le premier choix est celui de s'inscrire en tant que groupe ou en tant que personne(s) individuelle(s).

Échelle de revenus

Cotisation
recommandée
Personne
individuelle

Revenus mensuels bruts (CHF)

1.	< 3'500.-	CHF 3'540.- = risque de pauvreté (60 % du revenu médian)	→ CHF 20.-
	3'600.-	CHF 3'522.- = Salaire minimum travailleur agricole sans qualification	CHF 35.-
	3'700.-		CHF 40.-
	3'800.-		CHF 45.-
2.	3'900.-	25 % de la population dispose d'un revenu inférieur à CHF 3'979.-	→ CHF 50.-
	4'100.-	CHF 4'243.- = Salaire minimum (hors travailleur agricole sans qualification)	CHF 60.-
	4'300.-		CHF 70.-
	4'500.-		CHF 80.-
3.	4'700.-		→ CHF 90.-
	5'000.-		CHF 105.-
	5'300.-		CHF 120.-
	5'600.-		CHF 135.-
4.	5'900.-	CHF 5'900.- = Revenu médian	→ CHF 150.-
	...		...
	6'500.-	25 % de la population dispose d'un revenu se situant entre CHF 5'900.- et CHF 8'876.-	CHF 175.-
	...		...
5.	7'100.-		→ CHF 200.-
	...	CHF 7'609.- = Salaire médian	...
		10 % de la population dispose d'un revenu supérieur à CHF 13'629.-	

Ces chiffres reflètent la situation du canton de Genève (OCSTAT). Les revenus peuvent être de sources variées, et cumulées : salaire brut, revenu d'indépendant, rente, prestations sociales, etc.

Contexte

En juin 2023, la population du canton de Genève a inscrit le droit à l'alimentation dans sa Constitution. Cette décision répond à :

- **La hausse de la précarité alimentaire**
- **La dégradation de la santé humaine et planétaire**
- **La crise de la condition paysanne**

Un projet de loi cantonale est en cours d'élaboration. Dans l'intervalle, plusieurs organisations de la société civile lancent un projet pilote : la Calim.

De la fourche à la fourchette

Agriculture et alimentation sont intimement liées : on ne peut pas penser l'une sans l'autre. La Calim recrée du lien social autour de la nourriture et de sa production. Elle donne accès à une alimentation saine et choisie. Elle revalorise les filières agricoles locales.

Une expérimentation genevoise

La Caisse genevoise de l'alimentation fonctionne selon un principe de démocratie alimentaire. Depuis 2024, deux groupes d'habitant-es (Meyrin et Pâquis) se rencontrent régulièrement. Ensemble, ils décident de la gouvernance et du fonctionnement de la Calim. Ils choisissent aussi les lieux où les membres pourront dépenser le versement mensuel.

calim-ge.ch



Porteurs du projet



FIAN
INTERNATIONAL
SUISSE / SCHWEIZ

